

# Commune de Chamborigaud

## COMPTE RENDU DE REUNION

Date : 14 Novembre 2018

◆ **Objet de la réunion :** Point d'information sur le glissement de terrain de la route de Valmalle.

◆ **Présents :**

E. Corbier Maire de Chamborigaud

P. Deleuze Adjoint

L. Hugony Adjoint

M. Maurin Adjoint

Mr GOUBE J.Y, Péry 30530 Chamborigaud, 04-66-61-48-71

Mme GOUBE Eliane, Péry, 30530 Chamborigaud, 04-66-61-48-71

Mme ALBISSER Anne Marie, Valmalle, 30530 Chamborigaud, 06-59-40-64-84

Mr BALME Georges, Boissonargues, 30530 Chamborigaud, 06-14-20-73-15,  
04-66-55-81-59

Mr HOURS Nathanaël, Valmalle, 30530 Chamborigaud, 06-98-29-60-85,  
[nath-hours@hotmail.com](mailto:nath-hours@hotmail.com)

Mr BRUN Georges, Valmalle, 30530 Chamborigaud

Mme MEZIERESS Elisabeth, Prat Nouvel, 30530 Chamborigaud, 06-37-30-24-74,  
[elisabethmezieres@gmail.com](mailto:elisabethmezieres@gmail.com)

Mr MAILLANT Alain, Prat Nouvel, 30530 Chamborigaud, 04-66-43-66-38,  
[alain@mailland.fr](mailto:alain@mailland.fr)

Mr VIOLLAT Michel, Boscavès, 30530 Chamborigaud, 06-31-51-80-43,  
[mviolat@aol.com](mailto:mviolat@aol.com)

Mme VIOLLAT Marilyn, Boscavès, 30530 Chamborigaud, 06-85-34-32-54,  
[marilynv@aol.com](mailto:marilynv@aol.com)

Mr BRUJAS Sébastien, CEREG, Maîtrise d'œuvre, [s.brujas@cereg.com](mailto:s.brujas@cereg.com)

Mr FERNEZ Guillaume, Géotechnicien Abesol, [g.fernez@abesol.fr](mailto:g.fernez@abesol.fr)

◆ **Excusés :**

Mme BRUN Melissa, Valmalle, 30530 Chamborigaud

Mme BOUTAULT Solange, Jean Péry, 30530 Chamborigaud.

- ◆ Monsieur le Maire ouvre la séance à 17h00
- ◆ Mme Mézières, remet à Mr le Maire une lettre écrite par Mme BRUN et son compagnon qui ne pouvaient être là pour des raisons professionnelles.
- ◆ Mr le Maire fait lecture de la lettre à l'assemblée.

### 1<sup>er</sup> point : Constat

- ◆ Le terrain continue à glisser et le phénomène s'est accentué suite aux fortes pluies de ces dernières semaines.
- ◆ Mr le Maire précise que l'arrêté de fermeture de la route en date du 3/4/18 reste en vigueur et que la circulation reste interdite.

### 2<sup>ème</sup> point : Avancement

- ◆ Les études de sol réalisées par le BE ABESOL sont terminées depuis mi-octobre 2018
- ◆ L'avant-projet incluant une estimation stade AVP ainsi que la liste des travaux à réaliser, a été fournie par le Maître d'œuvre CEREG, fin septembre 2018.
- ◆ Mr BRUJAS (CEREG) précise qu'il a réalisé cet avant-projet sans avoir eu connaissance du rapport final du géotechnicien. Il indique avoir grandement communiqué avec son confrère et que l'ajustement de l'avant-projet ne devrait pas avoir de lourdes conséquences financières.
- ◆ Il présente ensuite la solution qui lui semble la plus avantageuse. Elle consiste en la création d'une déviation avec déplacement de l'emprise de la chaussée vers la montagne avec abandon du tracé initial.
- ◆ La solution proposée financièrement la plus avantageuse est estimée à 280 000.00 € TTC.
- ◆ Mr le Maire indique qu'aujourd'hui il n'existe aucun financement pour ce type de travaux, qu'ils sont entièrement à la charge de la Commune. Il indique clairement que le budget de la Commune ne permet pas le financement d'une telle somme. Mr le Sous-Préfet d'Alès a été informé du problème et doit venir sur la Commune pour se rendre compte et peut être apporter un financement à ces futurs travaux.
- ◆ Mr GOUBE demande s'il est possible de projeter les conclusions du rapport d'Abesol, Mr Deleuze répond que pour l'instant la salle du Conseil n'est pas encore équipée d'un tel système. Mr GOUBE regrette cet état de fait et demande à prendre connaissance de ce rapport.
- ◆ Mr FERNEZ remet à Mr GOUBE son exemplaire. Il demande à pouvoir présenter les conclusions de son rapport. :
  - La mission confiée à Abesol est une G2 niveau AVP, qui devra obligatoirement être complétée lors des prochaines phases d'études par des missions G2 niveau PRO, puis G3 et enfin G4 si nécessaire.
  - Il n'y a que deux possibilités :
    - Blocage de l'affaissement et conservation du tracé actuel
    - Changement du tracé, mais un blocage des affaissements est obligatoire du fait de la possible naissance d'un embâcle dans le ruisseau situé en fond de valat qui constituera un risque très important en aval si ce barrage se rompt en cas de fortes pluies.
- ◆ Mr BRUJAS, précise que le blocage des glissements n'a pas été pris en compte dans son avant-projet et qu'il conviendra de faire un réajustement dans la prochaine phase d'études.

- ◆ Mr FERNEZ indique qu'il faut absolument continuer les études et gérer les adaptations nécessaires au fil de l'avancement des terrassements. Il explique aussi que la présence de plusieurs sources va nécessiter la mise en place d'une meilleure collecte des eaux afin de limiter l'impact des ruissèlements sur cette zone fragilisée.

### 3- Ouverture du débat

- ◆ Mr le Maire propose d'ouvrir la discussion.
- ◆ Mr GOUBE demande si la partie supérieure (au-dessus de l'affaissement) est viable. Mr FERNEZ répond par la négative.
- ◆ Mr GOUBE demande à Mr BRUJAS une estimation du coût de l'amélioration et du goudronnage de la piste provisoire servant de déviation actuellement.
- ◆ Mr BRUJAS dit ne pas avoir connaissance de ce tracé et donne un ratio de 50 €HT/m<sup>2</sup> pour la réalisation d'un revêtement de type bicouche uniquement. Il explique qu'il faudra qu'il se rende sur place pour pouvoir faire un chiffrage plus précis.
- ◆ Mme GOUBE dit que suite aux intempéries, cette piste n'est quasiment plus circulaire et est même dangereuse.
- ◆ Mr MAILLANT demande s'il est possible d'améliorer le tracé actuel de la déviation.
- ◆ Mr le Maire explique que Mme Boutault, par solidarité, a gentiment autorisé la Commune à rouvrir cet ancien chemin, mais exige que cette solution ne soit que provisoire et que la Commune limite au maximum la circulation sur cette voie. Il indique avoir eu Mme Bouteau au téléphone et qu'elle n'est pas favorable à de tels travaux.
- ◆ Mr MAILLANT, Mme MEZIERES, Mr BRUN, demandent s'il est possible de faire quelque chose pour maintenir la circulation sur la route communale (remblaiement de l'affaissement, construction d'un pont provisoire par-dessus le glissement) car ils subissent une forte perte de chiffre d'affaire par la non accessibilité de leur entreprises et exploitations. Ils estiment être négligés par la Commune.
- ◆ Mr le Maire Précise que d'ores et déjà la Commune a investi plusieurs milliers d'euros simplement dans les études préliminaires et que plus aucun gros travail ne sera entrepris tant que la Commune n'aura pas d'aides.
- ◆ Mr MAURIN indique qu'il n'est pas possible de faire quoi que ce soit sur la zone et que la Commune ne prendra pas cette responsabilité.
- ◆ Mr MAILLANT reproche aux élus présents le manque d'information sur le sujet, il estime qu'une information continue aurait dû être faite à l'ensemble des habitants de la vallée, qu'une concertation aurait dû être organisée et qu'il n'en est rien. De plus il ne peut pas entendre que pour l'instant il ne se fera rien pour cette route, qui selon lui n'a jamais été entretenue par la Commune contrairement à d'autres tracés communaux qui par contre eux font l'objet de nombreux travaux.
- ◆ Mr BRUN confirme que la route de Valmalle n'est pas entretenue, il indique que c'est Mr VIOLLAT et lui qui débouche les têtes de buses obstruées par les feuilles. Qu'effectivement suite à l'épisode cévenol de 2014 quelques menus travaux ont été réalisés, travaux qui selon lui ne servent à rien et que depuis rien de rien.
- ◆ Mr MAURIN Adjoint en charge des travaux de voiries, liste les travaux réalisés sur cette route entre Gibenne et la Gravière et donne le coût total de ces travaux : 140 000.00 €TTC depuis 2014.
- ◆ Mr Deleuze indique que le poste entretien des voiries dans le budget de la Commune de 50 000.00 €TTC et qu'il est consommé en totalité depuis 2014, soit un investissement de 200 000.00 €TTC uniquement pour entretenir les 40kms de routes communales.

- ◆ Mr le Maire précise que depuis 2014 la Commune investit entre 50 000.00 et 80 000.00 € TTC sur la reprise, la réfection et l'amélioration de nos voiries communales depuis 2014. Et que la Commune ne bénéficie d'aucun financement pour ces travaux.
- ◆ Mr VIOLLAT lui demande à ce que la barrière avec le panneau route barrée soit remise au niveau de la Gravière afin d'éviter que des véhicules s'engagent sur la route.
- ◆ Mr le Maire indique que ce sera fait au plus vite.
- ◆ Mme ALBISSER demande s'il serait possible d'améliorer la route entre Valmalle et Boscavès qui est très fortement détériorée. Mr le Maire indique que le projet est à l'étude et qu'il sera réalisé au plus vite, sachant que cette voirie est utilisée par des camions dépassant allègrement la limite de tonnage de 3.5t
- ◆ Mr HOURS souhaite lui aussi que cette portion soit refaite et indique estimer que cette zone est la plus délaissée de tout le tracé y compris lors des opérations de déneigement.
- ◆ Mr le Maire répond que l'ordre prioritaire de déneigement de nos routes a été établi en fonction du nombre d'habitants desservis et que de plus depuis cette année suite au désengagement du Conseil Départemental, la Commune doit assurer le déneigement de la MAS d'ARTES, établissement sanitaire accueillant une population sensible, en clair déneiger la route départementale entre Chamborigaud et La Jasse.
- ◆ Mr MAILLANT demande quand pourraient commencer les travaux au niveau du glissement. Mr DELEUZE explique que la somme devra obligatoirement être inscrite au budget 2019 qui sera effectif à partir de Mars 2019.
- ◆ Il explique aussi qu'au vue du montant il faudra faire un marché de type MAPA (Marché à Procédure Adaptée) qui nécessitera un délai de trois mois au minimum avant que l'on puisse commencer les travaux. Donc au mieux fin du printemps 2019
- ◆ L'ensemble des personnes présentes demandent s'il est possible d'essayer de convaincre Mme BOUTAULT de laisser faire les travaux d'amélioration.
- ◆ Mr le Maire s'engage à appeler Mme BOUTAULT dès le lendemain, mais ne garantit rien.
- ◆ Mr et Mme GOUBE proposent un autre itinéraire qui permettrait d'éviter la zone de glissement et qui surtout protégerait les sources. Ce chemin traverserait leur propriété, mais ils n'y voient aucun inconvénient. Ils précisent qu'il y aurait 500m environ à aménager mais que la zone est stable, un peu pentue mais avec quelques épingles assez facilement aménageables.
- ◆ Mr MAURIN se rendra sur place afin d'étudier cette possibilité.
- ◆ Mr MAILLANT insiste pour que l'information de l'avancement des différentes options soit faite au fil de l'eau à l'ensemble des habitants de la vallée.

#### 4- Suites à donner

- ◆ Mr le Maire appelle Mme BOUTEAU afin d'envisager avec elle les travaux d'amélioration de la piste actuelle.
- ◆ Mr MAURIN prendra RV avec Mr et Mme GOUBE afin de reconnaître le parcours proposé.
- ◆ La Commune démarrera dès que possible les travaux de réparation de la route entre Valmalle et Boscavès.

L'ordre du jour étant épuisé Mr le Maire lève la séance à 19h00

Compte rendu établi par Mr DELEUZE 1<sup>er</sup> Adjoint

Le 16 Novembre 2018

